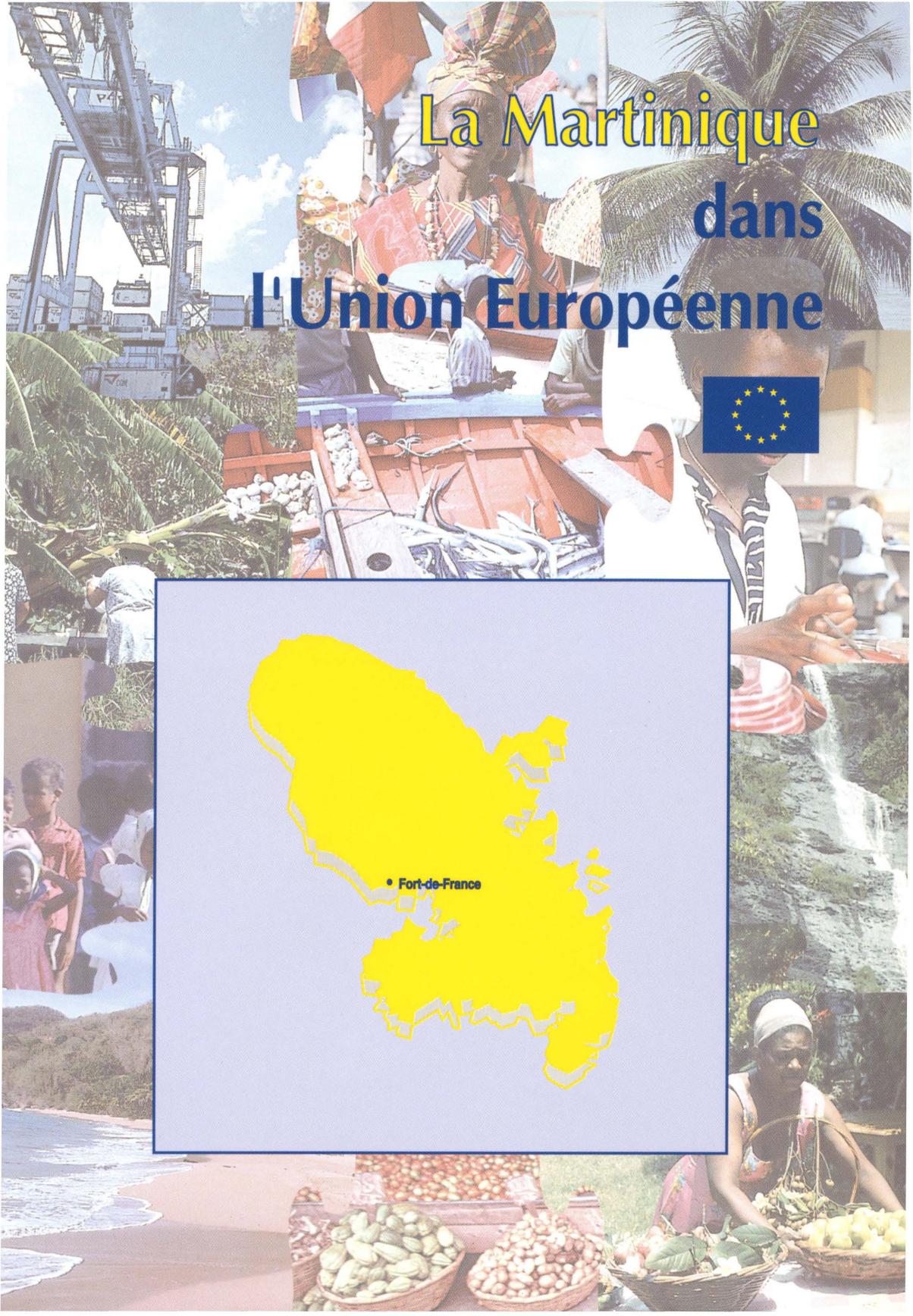


La Martinique dans l'Union Européenne



BROCHURE RÉGIONALE CONÇUE ET RÉALISÉE PAR LE BUREAU DE REPRÉSENTATION EN FRANCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.

Ont participé à la rédaction :

- Jean-Pierre Bove
- Franck de Bondt
- Didier Husson
- Jean-Louis Mathieu,
- Alain Mesplier

Sous la coordination de Marie-Thérèse Bartholomé, assistée de Valérie Lambert.

Nous remercions chaleureusement de leur coopération :

- Le Ministère des DOM-TOM
- La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
- Le Conseil Régional de Martinique
- Au sein de la Préfecture de région Martinique, les représentants du Secrétariat Général aux Affaires Régionales
- La Mission d'impulsion et de suivi des initiatives locales et européennes (MISSILE)
- La Direction Nationale de Statistique du Commerce Extérieur (Toulouse)
- Les Délégations Régionales du Fonds Social Européen.

CRÉDITS PHOTOS :

Couverture : Ministère des DOM-TOM/ *P. Caillaud* (photo n°1), Ministère des DOM-TOM, CCE.

Brochure : p.3 CCE, p.6 dessin de *L. Koechlin*, p.7 Ministère des DOM-TOM, p.10 et p.11 Campagne, Campagne/*N. Lejeune*, p.12 Campagne, Campagne/*P. Bresson*, p. 13 Ministère des DOM-TOM.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur : OPOCE, Luxembourg, 1994

Bureau de Représentation en France de la Commission européenne,
288, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

SOMMAIRE

Les politiques régionales de l'Union européenne	2
La Martinique, région d'Europe	7
Le soutien de l'Union européenne	9
- Nouvelle donne pour les fonds européens entre 1994 et 1999	
- 1,2 milliard de francs pour la Martinique entre 1989 et 1993	
La participation aux autres politiques européennes	12
- La coopération interrégionale	
- Favoriser la formation des jeunes Européens	
- Réduire les effets de l'éloignement et de l'insularité	
- Mobiliser les entreprises aux enjeux européens	
Les perspectives pour 1994-1999	14
Glossaire	15
et adresses utiles	

Rassemblant douze Etats et plus de 340 millions d'habitants, l'Union européenne est riche d'une grande diversité régionale, héritée de son histoire et de sa géographie, et cela d'autant plus qu'elle ne se limite pas au " vieux continent " mais s'étend également au-delà des océans. Multiples par leurs populations, leurs activités et leurs paysages, les régions de l'Union européenne le sont également par leur niveau de développement. Cette diversité s'est accrue au fil des élargissements de la Communauté européenne avec l'adhésion de pays au niveau de vie souvent inférieur.

Avec la perspective du marché intérieur européen puis de l'union économique et moné-

taire qui doit mener à la monnaie unique, la Communauté européenne a décidé d'accroître ses efforts en faveur des régions qui connaissent des difficultés économiques et sociales, en les aidant à rattraper leur retard de développement ou à surmonter des problèmes de conversion économique. A cet effet, **63 milliards d'écus** (1 écu = 6,66 francs) ont été mobilisés entre **1988 et 1993** pour les politiques régionales. Le soutien a été encore renforcé à la suite de la signature du Traité sur l'Union européenne qui a confirmé la priorité donnée à la politique de **cohésion économique et sociale**. Ainsi, **141 milliards d'écus** seront consacrés à cette politique entre **1994 et 1999**.

LA COHÉSION DE L'UNION

OBJECTIF MAJEUR DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Pour répondre aux déséquilibres régionaux, l'Union s'est fixé trois principaux objectifs :

- **l'aide aux régions en retard de développement (Objectif 1)** représente un " investissement " de 96 milliards d'écus (1994-1999). Les régions concernées, qui regroupent 27% de la population de l'Union, sont surtout celles de la périphérie : les 2/3 de l'Espagne, l'Italie du Sud, la Grèce, le Portugal, l'Irlande et l'Irlande du Nord, les nouveaux Länder allemands. Pour la France, trois arrondissements du Hainaut (Nord), la Corse, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion bénéficient de crédits de plus de 15 milliards de francs.
- **l'aide à la reconversion des régions touchées par le déclin industriel (Objectif 2)**. Ces régions, qui rassemblent près de 17% de la population de l'Union, recevront 15,3 milliards d'écus (1994-1999). Les ter-

ritoires des 19 régions françaises concernées représentent 26% de la population nationale et bénéficient de quelque 12 milliards de francs pour la première phase de trois ans.

- **l'aide à la préservation et au développement des zones rurales fragiles ou dépeuplées (Objectif 5b)** s'élève à 6,3 milliards d'écus (1994-1999). Les régions bénéficiaires rassemblent 8% de la population de l'Union européenne mais 17% de la population française. En France, 18 régions sont éligibles pour environ 15 milliards de francs.

Au total, près de la moitié du territoire de la France bénéficie d'aides communautaires au titre des trois objectifs cités. En outre, trois autres objectifs (3, 4 et 5a) sont applicables à la totalité du territoire (cf tableau page 4). Globalement, la dotation des différentes politiques régionales s'élève à plus de 100 milliards de francs de 1994 à 1999, auxquels s'ajoutent les contreparties financières nationales de l'Etat et des Collectivités territoriales, soit, au total, près de 200 milliards de francs.

* Pour les chiffres cités dans ce document, la valeur de l'écu est de 6,6 francs



- **le développement rural** : LEADER (1,4 milliard d'écus),
- **la conversion des industries en difficulté ou en déclin** : KONVER pour l'armement, RETEX pour les zones textiles, RESIDER pour les zones sidérurgiques et RECHAR pour les bassins houillers (2,3 milliards d'écus).

Par ailleurs, quatre nouvelles initiatives ont été créées.

- **aide à l'industrie de la pêche** : PESCA (250 millions d'écus),
- **emploi et mutation industrielle** : ADAPT (1,4 milliard d'écus),
- **emploi et ressources humaines** : EMPLOYMENT intègrera NOW, HORIZON et YOUTHSTART pour l'emploi des jeunes (600 millions d'écus),
- **aide aux quartiers défavorisés** : URBAN (1,4 milliard d'écus),
- **amélioration de la compétitivité des entreprises** : PME (1 milliard d'écus).

Sont principalement concernées les régions éligibles aux objectifs 1, 2 et 5b avec une dotation européenne de **11,25 milliards d'écus pour 1994-1999**.

LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Pour appuyer l'effort de développement des régions, l'Union européenne dispose également de **programmes d'initiative communautaire (PIC)**. Ces programmes sont adoptés à l'initiative de la Commission européenne et viennent en appui de chacun des objectifs. Les PIC proposés pour la période 1994-1999 ont tous en commun d'oeuvrer pour favoriser l'emploi, et cela par des biais différents tels l'innovation, la coopération, l'échange d'expérience etc.

Ces programmes sont désormais regroupés autour de neuf domaines d'intervention :

- **la coopération entre régions transfrontalières** : INTERREG qui intègre REGEN (2,9 milliards d'écus),
- **l'aide aux régions périphériques** : REGIS ainsi que POSÉIDOM, POSÉICAN...(600 millions d'écus),

LA SPECIFICITE DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Au sein de ce dispositif d'aide aux régions d'Europe, les DOM bénéficient de programmes particuliers. En effet, ces régions, les plus éloignées du continent européen, sont placées dans un environnement manifestement spécifique par rapport au reste de la Communauté : éloignement, insularité, manque de ressources naturelles sont les maître-mots de leurs contraintes de développement.

L'intervention de la Communauté vise donc à assurer une contribution optimale des politiques communautaires tout en respectant ces particularismes.

En plus de l'objectif 1 et des PIC, le programme d'action POSÉIDOM a suivi, depuis son adoption en 1989, une approche adaptée aux régions ultrapériphériques : favoriser le développement tout en

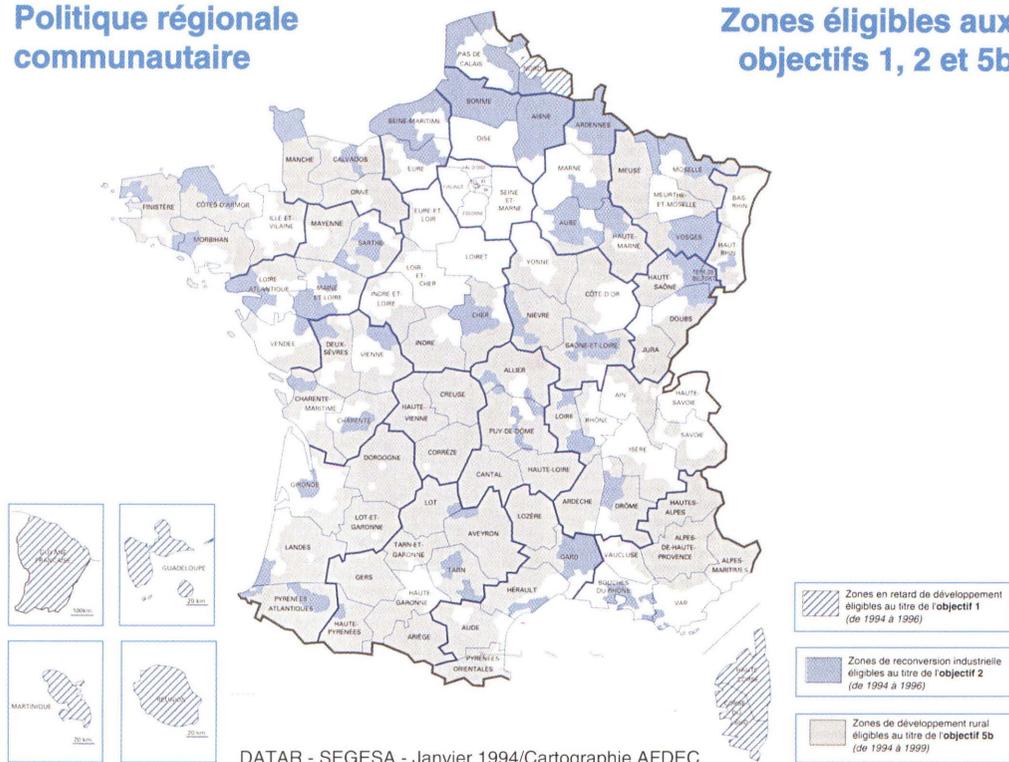
OBJECTIFS	MISSIONS	TERRITOIRES CONCERNES EN FRANCE	DOTATIONS FRANCE 1994 FSE, FEOGA, FEDER, IFOP	CRITÈRES D'INTERVENTION
Objectif 1	Développement et ajustement structurel des zones en retard de développement	Territoires du Hainaut, de la Corse, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion	15 mds ff 2 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	Régions avec PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire
Objectif 2	Reconversion des régions gravement affectées par le déclin industriel	Tout ou partie du territoire de 19 régions ¹	12 mds ff 25 % dotation globale FEDER, FSE 1994-96/1997-99	3 critères cumulatifs ³ taux de chômage élevé fort taux emploi industriel déclin emploi industriel
Objectif 3	chômage de longue durée et insertion professionnelle des jeunes et des personnes exposées à l'exclusion du marché du travail	Ensemble du territoire	20 mds ff FSE 1994-99	
Objectif 4	Adaptation des travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production	Ensemble du territoire		
Objectif 5a	L'adaptation des structures agricoles dans le cadre de la politique agricole commune	Ensemble du territoire	11 mds ff FEOGA, IFOP 1994-99	
Objectif 5b	Développement et ajustement structurel des zones rurales	Tout ou partie du territoire de 18 régions ²	15 mds ff 36 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	2 des 3 critères suivants : taux élevé emploi agricole bas revenu agricole faible densité population tendance au dépeuplement

1 Régions concernées par l'objectif 2 : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

2 Régions concernées par l'objectif 5b : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

3 l'ensemble de ces critères statistiques déterminant l'intervention des fonds structurels sont comparés à une moyenne communautaire.

4 FEDER, FEOGA, FSE, IFOP : voir glossaire.



respectant les spécificités locales. A ce titre, les DOM ont bénéficié du maintien, à certaines conditions, de l'octroi de mer, d'une fiscalité de faveur pour le rhum local, d'un régime spécifique de TVA, de l'exemption du nouveau régime d'accises applicables depuis le 1er janvier 1993.

DES ACTIONS MENÉES EN ÉTROITE CONCER-TATION

Le Conseil de l'Union européenne (où siègent les représentants des Etats) a adopté en juillet 1993, en accord avec le Parlement européen, les règles qui régissent l'intervention des fonds structurels pour 1994-1999. Cette intervention se fera par le biais de programmes régionaux ou nationaux selon les objectifs concernés.

Les programmes sont adoptés par la Commission européenne, pour les objectifs 1, 2 et 5b en concertation avec les Etats membres et sur proposition de la préfecture de région et des collectivités. Leur réalisation est ensuite assurée par les Préfets de région, en partenariat avec les collectivités, les autorités nationales et la Commission.

Par ailleurs, grâce au Traité de Maastricht, les régions peuvent désormais se faire directe-

ment entendre par le biais du Comité des Régions, organe représentatif des collectivités territoriales composé de 189 membres.

LES PRINCIPES DE L'INTERVENTION

Les aides de la Communauté interviennent en fonction de trois principes garants de la bonne utilisation des fonds :

- * La **subsidiarité** permet aux responsabilités d'être exercées au niveau le plus proche des réalités. Les Etats et les régions identifient les besoins, définissent les plans de développement dont découleront les programmes financés par la Communauté européenne, puis les mettent en oeuvre.
- * Le **partenariat** signifie que les acteurs nationaux, régionaux et locaux participent à la préparation et à l'exécution des programmes et en surveillent le bon déroulement.
- * L'**additionnalité** veut que l'aide communautaire s'ajoute aux efforts financiers des Etats et des collectivités territoriales, mais ne s'y substitue pas.

En fonction de ces principes, la Communauté intervient grâce à plusieurs **instruments financiers** :

Les fonds structurels (33% du budget) représentent la contribution la plus importante de l'Union européenne à la réduction des disparités régionales :

- le **Fonds social européen** (FSE) soutient les aides à la formation et à l'emploi,
- le **Fonds européen de développement régional** (FEDER) a une vocation générale de développement des économies régionales,
- le **Fonds européen d'orientation et de garantie agricole** (FEOGA) agit sur les aides au développement rural et agricole.

Par ailleurs interviennent également :

- l'**Instrument financier d'orientation de la pêche** (IFOP), nouvellement créé, compense les effets des restructurations dans le secteur de la pêche (objectif 5a uniquement),
- le **Fonds de cohésion**, créé par le Traité de Maastricht et destiné aux pays économiquement les moins avancés de l'Union. Ses crédits s'élèvent à 15,1 milliards d'Ecus sur la période 1993-1999,
- les prêts de la **Banque européenne d'investissement** (BEI) et de la **Communauté économique du charbon et de l'acier** (CECA) complètent l'action de ces fonds.



TECHNOLOGIE, PME, ÉDUCATION, CULTURE, ENVIRONNEMENT... DES COOPÉRATIONS MULTIPLES

D'autres programmes et actions communautaires sont menés dans des domaines spécifiques et contribuent également au dynamisme des régions en favorisant la coopération et les échanges entre centres de recherche, universités, entreprises européennes et citoyens.

C'est ainsi que le quatrième programme-cadre en matière de **recherche et de développement technologique** a mis en place de nombreux programmes spécifiques afin de multiplier les liens et les synergies entre les entreprises, les laboratoires et les universités sur des projets technologiques d'avenir (Programmes RACE, SPRINT, THERMIE notamment).

Par ailleurs, des organismes-relais permettent aux **PME-PMI** d'identifier d'autres entreprises avec lesquelles elles pourront coopérer. Ainsi en 1993, 1 248 entreprises françaises ont fait appel au réseau BC-NET.

En matière d'**environnement**, le programme LIFE permet de financer des projets ambitieux et novateurs de protection de l'environnement.

Dans le domaine de l'**éducation**, le programme ERASMUS permet aux étudiants de poursuivre leurs études dans les universités d'autres Etats de l'Union. 13 319 étudiants français devraient bénéficier de ce programme en 1993-94.

De même, en 1992-1993, LINGUA a permis à près de 800 jeunes français d'améliorer leur connaissance des langues européennes. Ils devraient être près de 1 300 en 1993-94.

Enfin, des actions de soutien aux projets **audiovisuels** (MEDIA), **musicaux et théâtraux** (KALEIDOSCOPE), ainsi que des aides pour la **conservation du patrimoine architectural** ou pour la **traduction d'oeuvres littéraires** permettent d'étendre l'action de l'Union à la plupart des domaines de la culture européenne.



Située au milieu de l'archipel des Caraïbes, la Martinique compte parmi les plus belles îles des Antilles. Remarquable par la diversité de sa végétation et son relief volcanique, elle abrite une population jeune et en croissance de 36 500 habitants. Voisine de la Guadeloupe et distante de la métropole de près de 7 000 kilomètres, elle couvre une superficie de 1 100 km² et constitue ainsi le plus petit département français d'Outre-Mer.

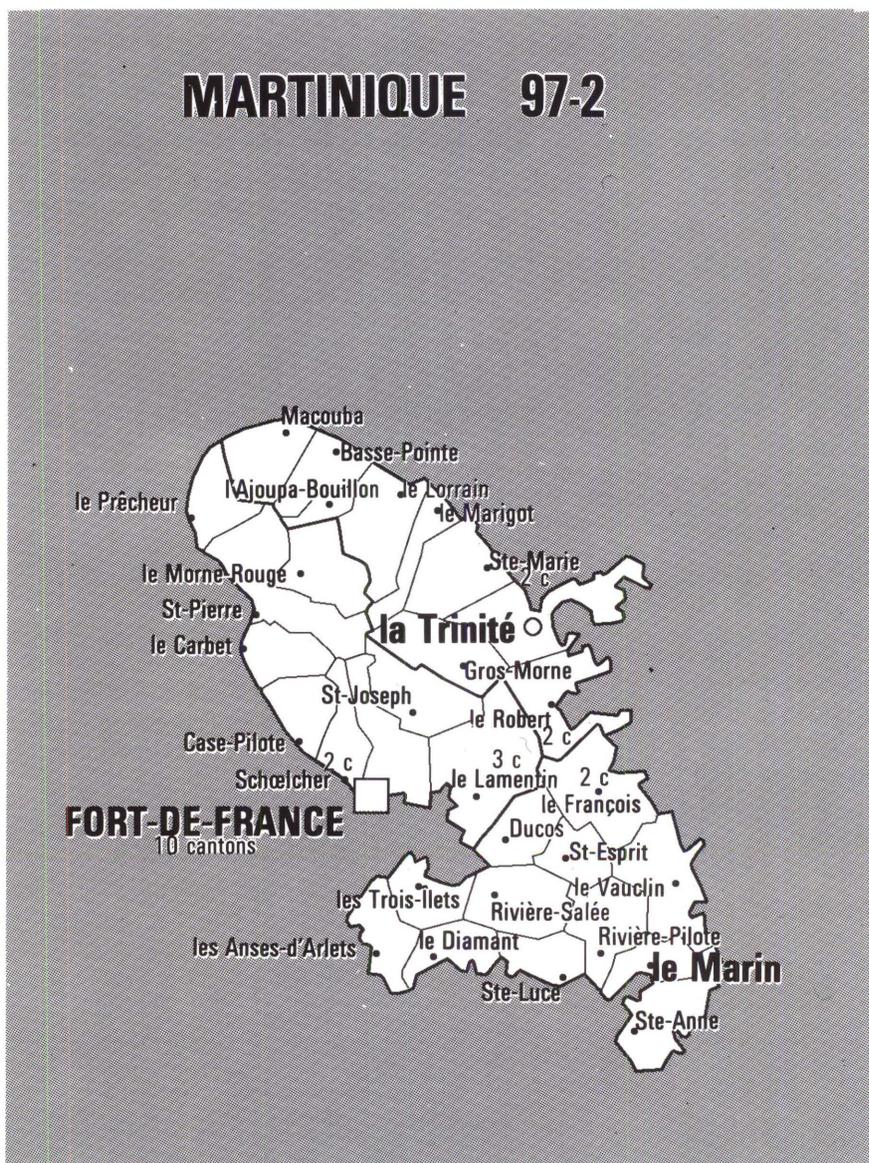
Avec un taux de chômage atteignant 32% de la population active et un Produit Intérieur Brut inférieur de moitié à la moyenne nationale, l'île figure parmi les territoires les plus fragiles de l'Union européenne.

L'industrie, secteur naissant, représente 26% du total des exportations de l'île. Composée de petites entreprises faiblement capitalisées, elle s'oriente essentiellement vers l'agro-alimentaire, les activités de transformation, la chimie et l'imprimerie. L'île possède d'autres atouts importants dont elle peut tirer parti.

Ainsi, le tourisme, qui accueille plus de 300 000 visiteurs par an, s'appuie sur une riche tradition culturelle et des paysages d'une beauté exceptionnelle et représente un secteur économique d'avenir. L'agriculture repose, quant à elle, sur quelques grandes filières traditionnelles, telles que la banane, la canne à sucre et le rhum. Elle est pourtant en déclin et subit depuis plusieurs années un exode rural massif.

Pour tenir compte de l'importance des difficultés rencontrées par la région, les politiques régionales communautaires interviennent en Martinique au moyen des fonds structurels (FEDER, FSE et FEOGA) sur plusieurs axes de développement, afin de multiplier ses chances de redressement économique et de créer des emplois. Le retard de développement accumulé en Martinique par rapport à l'Europe continentale ne peut être comblé sans une action stratégique et intégrée en direction de l'ensemble des composantes socio-économiques régionales.

MARTINIQUE 97-2



© IGN Paris 1994

**La totalité du territoire martiniquais
est éligible à l'objectif 1**

LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

■ NOUVELLE DONNE POUR LES FONDS EUROPÉENS ENTRE 1994 ET 1999

Avec la prochaine phase de l'intervention des fonds structurels européens, la Martinique bénéficie à nouveau, pour six ans, du programme objectif 1 destiné à aider les régions en retard de développement. Le Conseil de l'Union européenne a confirmé, le 20 juillet 1993, l'appartenance de l'île aux zones bénéficiaires.

Ce programme **objectif 1** concerne l'ensemble de la population régionale et la totalité du territoire insulaire. C'est en comparant le Produit Intérieur Brut des régions avec la moyenne communautaire que la définition des régions bénéficiaires a été arrêtée par le Conseil ; au-dessous du seuil de 75 % de cette moyenne, la région bénéficie automatiquement de l'objectif 1.

Ces dotations constituent la base des futurs programmes qui définiront l'intervention com-

munautaire en Martinique jusqu'en 1999 et s'enrichissent des crédits prévus au contrat de plan Etat-Région. La Communauté, l'Etat et les Collectivités territoriales sont ainsi associés à la relance des zones les plus fragiles de l'Union afin de provoquer un réel effet de levier sur l'économie régionale.

La stratégie de développement du programme objectif 1 martiniquais s'inscrit dans la continuité de celle établie par l'Etat et la Région, notamment au sein de ce contrat de plan. L'action communautaire se veut en effet complémentaire et additionnelle de l'action publique nationale et locale. Les futurs programmes sont préparés conjointement par les autorités locales (Préfecture de Région, Conseil régional et collectivités locales). Ils seront ensuite adoptés par la Commission européenne, en liaison avec l'Etat français, puis mis en oeuvre et gérés par la Préfecture de Région en partenariat avec les collectivités.

DOTATIONS DES FONDS STRUCTURELS 1989 ET 1993
(en millions de francs)

PROGRAMME	FEDER	FSE	FEOGA
OBJECTIF 1	545	278	121
LEADER	5,3	0,8	11,3
ENVIREG	12	-	-
STRIDE	12	-	-
TELEMATIQUE	5,3	-	-
REGIS	64,8	-	76,8
POSEIDOM 1992-1993	-	-	90,98
PICS FSE (3)	-	8	-
TOTAL : 1 231,28			

(1 écu = 6,6 francs)/chiffres indicatifs

■ 1,2 MILLIARD DE FRANCS POUR LA MARTINIQUE ENTRE 1989 ET 1993

Sur les cinq dernières années, différentes actions d'aide aux régions en difficulté ont été mises en oeuvre sur l'île de la Martinique à travers un programme opérationnel et huit programmes d'initiative communautaire.

Couvrant l'ensemble du territoire régional, le programme opérationnel objectif 1 - Martinique met en oeuvre de nombreuses actions de redéveloppement grâce aux financements du FEDER, du FSE et du FEOGA, à travers cinq principaux axes d'intervention :

- **le désenclavement de l'île** regroupe plusieurs grands projets parmi lesquels la réalisation de la rocade de Fort-de-France, destinée à désengorger la circulation locale, à laquelle le FEDER a consacré 37 millions de francs. On retiendra aussi la modernisation et l'augmentation des capacités d'un terminal à conteneurs, soutenues par le FEDER à hauteur de 45 millions de francs, ou encore l'aménagement et l'extension de l'aéroport de Fort de France-Le Lamentin, d'un coût total de 700 millions de francs dont 220 millions ont été apportés par ce même fonds.
- **l'axe industrie, artisanat et services** s'articule sur plusieurs actions, notamment la création d'un fonds destiné à encourager les petites et moyennes entreprises à passer des accords de joint-venture et à s'implanter à l'étranger. Cet axe a également aidé les entreprises à moderniser leur outil de production, à utiliser la productique, l'informatique et la robotique et enfin à recourir au conseil. En tout, 24 millions de francs ont été versés par le FEDER dans le cadre de ces actions.

L'artisanat et le commerce bénéficient, de leur côté, de la création d'un système d'aide aux coopératives pour le financement d'études ou d'investissements. Au titre du programme objectif 1, des subventions allant jusqu'à 75% du montant total du projet permettent, notamment, d'aider les artisans à participer à des foires ou des salons afin de promouvoir les productions locales.

Enfin, grâce à une participation de 27 millions de francs du FEDER, cet axe a financé des mesures d'aide au transfert de technologie entre entreprises locales et caraïbiennes et a contribué à la réalisation et à l'équipement de zones d'accueil des entreprises.

- **le tourisme** a constitué l'un des axes prioritaires d'intervention du programme objectif 1 martiniquais. Il a contribué, notamment, à la



modernisation et à la création d'hébergements touristiques hôteliers, avec un concours financier du FEDER de 20 millions de francs. Des crédits européens ont également été consacrés à une opération de développe-

ment du pôle touristique de Saint-Pierre, à savoir la restauration des ruines historiques, l'aménagement de la baie du front de mer et la restauration de bâtiments anciens, pour un coût total de 31 millions de francs subventionnés pour moitié par le FEDER. Dans cet esprit, le programme a lancé la construction d'un port de plaisance à Fort-de-France. Enfin, cet axe a soutenu les efforts en faveur de l'amélioration de la signalisation touristique et a permis ainsi la valorisation des sites de l'île.

- **le développement de l'agriculture** a été favorisé, dans le programme objectif 1, par des aides à l'irrigation, à l'aménagement foncier, à l'équipement et à l'encadrement technique des structures de productions agricoles ainsi



Saint-Pierre

qu'à la recherche et à la rénovation des centres de formation agricole. Ces initiatives ont bénéficié d'un financement communautaire de près de 125 millions de francs, auxquels viennent s'ajouter les contreparties publiques nationales.

- **Les infrastructures de support** ont été développées à l'aide des crédits du FEDER qui ont notamment permis à des actions en faveur de l'environnement (protection des tortues et des rivières, études sur le traitement des déchets ménagers, aménagement du littoral) d'un coût total de 15 millions de francs. Le FEDER a également versé 11 millions de francs pour permettre l'assainissement des eaux usées de treize communes.

Cet axe a enfin été consacré à l'amélioration des infrastructures de formation avec la construction d'un lycée professionnel qui peut offrir à 700 élèves des formations dans les secteurs suivants : carrosserie, menuiserie, mécanique et plastique. La participation du FEDER à cette réalisation a atteint 103 millions de

francs pour un coût total de 206 millions de francs. Par ailleurs, un centre de formation aux métiers du tourisme et de l'hôtellerie, d'un coût de 20 millions de francs a été cofinancé par l'Union européenne et le Conseil régional.

- **Les ressources humaines** constituent le dernier axe de développement de l'objectif 1 qui a concerné plus de 5 800 personnes chaque année, avec une dotation FSE de 287 millions de francs pour l'objectif 1 et de 156 millions de francs pour les objectifs 3 et 4 (lutte contre le chômage de longue durée et insertion professionnelle des jeunes).

Le Fonds social européen a ainsi financé des actions de formation en direction des agriculteurs, du secteur tertiaire ou des demandeurs d'emploi, avec une dotation d'environ 300 millions de francs sur cinq années depuis 1989.

L'APPORT DES INITIATIVES COMMUNAUTAIRES

En complément de ce programme d'aide régionale, la Martinique a bénéficié, entre 1991 et 1993, de plusieurs programmes d'initiative communautaire (PIC) destinés à résoudre certaines difficultés locales :

Le programme **REGIS**, qui vise à renforcer l'insertion socio-économique des régions ultrapériphériques, est essentiellement orienté vers le désenclavement, l'aménagement portuaire, le développement du potentiel touristique et des énergies renouvelables ainsi que la valorisation des productions agricoles. Le FEOGA et le FEDER ont, à eux deux, consacré 140 millions de francs à ces actions. Il s'agit d'un complément financier à certains projets déjà prévus dans le programme objectif 1.

ENVIREG est destiné à renforcer la protection de l'environnement sur les zones côtières, en procédant à des actions d'assainissement du littoral, en protégeant les espèces naturelles et en préservant les lagons pour leur valorisation touristique. En Martinique, ENVIREG a bénéficié de 12 millions de francs de fonds structurels entre 1990 et 1993.

Le programme **STRIDE** soutient, en Martinique, des projets de recherche et d'innovation technologique, essentiellement



en matière agricole, avec un budget de 12 millions de francs de crédits européens (FEDER).

Le PIC **LEADER**, consacré au développement local martiniquais, a été mis en place dans la région et a mobilisé 11 millions de francs de la Communauté.

La Martinique a également bénéficié du programme **TELEMATIQUE**, qui doit aider les entreprises des zones les moins favorisées à

promouvoir des services avancés de télécommunication. Le FEDER a ainsi financé la création d'un centre serveur – à l'Université Antilles-Guyane – et d'un serveur interrégional, la mise en place d'un service de télémédecine destiné aux diabétiques ainsi que la création d'un service de télédiagnostic pour le CHRU de Fort-de-France.

Enfin, le FSE a lancé trois PIC afin de compléter les diverses actions de formation existantes : le programme **NOW**, qui favorise l'insertion professionnelle des femmes, et le programme **HORIZON**, qui aide à l'insertion professionnelle des handicapés et vise à améliorer la qualification des personnes en difficulté. Ce dernier programme a notamment permis de financer le projet "Cabaret", qui permet aux handicapés martiniquais de se former et de se mettre à niveau dans le domaine de la fabrication d'appareillages micro-informatiques. Avec le programme **EUROFORM**, le FSE a soutenu, en Martinique, des actions en faveur de l'intégration des femmes dans le monde du travail avec un budget de 500 000 francs.

LA PARTICIPATION AUX AUTRES POLITIQUES EUROPÉENNES

Parallèlement aux actions régionales financées par les fonds structurels, certaines politiques communautaires viennent renforcer les liens unissant les citoyens européens pour les aider à tirer parti des multiples opportunités que leur offre l'Union européenne.

■ LA COOPERATION INTERRÉGIONALE

La Martinique participe au réseau de coopération interrégionale **EURISLE**, dont l'objectif est de fournir aux habitants de l'île un outil d'aide à la décision adapté aux contraintes de l'insularité. La région participe à ce réseau aux côtés de nombreux partenaires européens (Canaries, Ile de Wight, Madère, Martinique,

Goyave, Kalamara, Sicile etc.) et reçoit, à ce titre, 1,4 million de francs.

■ FAVORISER LA FORMATION DES JEUNES EUROPÉENS

Le programme d'échange de jeunes travailleurs a permis, de son côté, à une vingtaine d'étudiants de participer à des échanges entre l'Outre-Mer et le Royaume-Uni.

Par ailleurs, le programme **COMETT** a mobilisé deux entreprises, un établissement d'enseignement supérieur de Fort-de-France (EIAM) et huit organisations professionnelles dans le but de favoriser les stages de jeunes Martiniquais dans un autre pays membre.



■ RÉDUIRE LES EFFETS DE L'ÉLOIGNEMENT ET DE L'INSULARITÉ

Le programme d'action **POSEIDOM**, adopté en décembre 1989 au profit des départements d'Outre-Mer français (DOM), s'intègre dans le cadre de la politique communautaire en faveur des régions ultrapériphériques. Il constitue un engagement politique de la Communauté, consacre l'implication des fonds structurels dans les actions en faveur des DOM et adapte l'application du droit communautaire à la spécificité de ces départements ; ainsi, certaines dispositions juridiques européennes ont été considérablement assouplies, notamment les règles de fiscalité communautaire.

■ MOBILISER LES ENTREPRISES AUX ENJEUX EUROPÉENS

Le programme **THERMIE** d'aide aux technologies pour la maîtrise de l'énergie a contribué, quant à lui, à la réalisation d'un projet d'entreprise à Ducos, qui a pour objet la production d'eau chaude à partir d'un nouveau procédé technique. La subvention communautaire versée à cet effet s'est élevée à 1,14 million de francs.

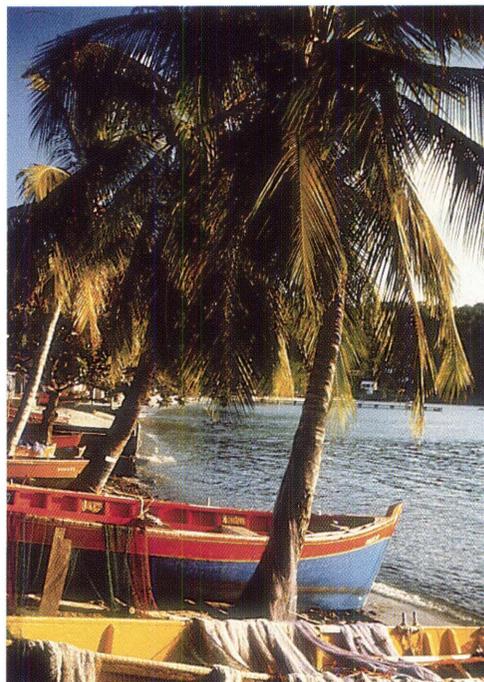
Ces différentes actions, moins dotées financièrement que les programmes des politiques régionales, ont néanmoins une importance déterminante pour la réalisation de la cohésion économique et sociale, dans la mesure où elles renforcent la coopération et les synergies entre acteurs européens.

LES PERSPECTIVES POUR 1994-1999

Ces programmes communautaires de développement seront pour la plupart reconduits sur la prochaine période 1994-1999, avec des crédits plus importants. Ils seront établis en partenariat entre la Communauté européenne, l'Etat et les Collectivités territoriales, après un bilan socio-économique de la zone, l'évaluation de l'impact des actions engagées sur la période précédente et la définition d'une stratégie adaptée à la nouvelle conjoncture.

De nombreuses opportunités s'offrent donc, pour cette période, à l'ensemble des acteurs régionaux, qui trouveront dans les nouveaux programmes des soutiens adaptés à la réalisation de leur projet de développement.

Dans la perspective de la cohésion économique et sociale européenne, indispensable à la réalisation de l'Union économique et monétaire, l'ensemble du dispositif de soutien régional doit permettre de maintenir et de créer des emplois en relançant l'économie martiniquaise.



“Cette Europe, pour qu'elle soit efficace, vivante et plus démocratique, devra non seulement unir des peuples et associer des Etats-nations, mais aussi faire participer davantage les régions à la vie communautaire.”

Jacques Delors

GLOSSAIRE

- ADAPT** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi, de l'adaptation de la main-d'œuvre industrielle et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.
- BC-NET** : Réseau européen de coopération et de rapprochement entre entreprises.
- BEI** : Banque Européenne d'Investissement.
- BRE** : Bureau de Rapprochement des Entreprises.
- BRITE-EURAM** : Recherche européenne sur les matériaux avancés.
- COMETT** : Programme d'action communautaire d'éducation et de formation en matière de technologie.
- COMMISSION DES VILLES** : Réseau de coopération interrégionale qui vise à l'échange d'expériences menées dans les secteurs urbains en difficulté.
- DRIVE** : Infrastructure routière spécifique à la sécurité des véhicules en Europe.
- DIONYSOS** : Action de coopération interrégionale qui vise à transmettre aux régions défavorisées le savoir-faire acquis dans des régions plus avantagées dans le domaine de la viticulture.
- EMPLOYMENT** : Programme d'initiative communautaire qui regroupe NOW, HORIZON et YOUTHSTART.
- ENVIREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'environnement régional.
- ERASMUS** : Programme en faveur de la mobilité des étudiants.
- ESPRIT** : Programme européen de recherche en faveur des technologies de l'information.
- EURISLE** : Réseau de coopération interrégionale qui apporte un outil d'aide à l'insertion adaptée à l'insularité.
- EUROFORM** : Programme d'initiative communautaire concernant les nouvelles qualifications et opportunités d'emploi dans le cadre du marché unique.
- EUROPARTENARIAT** : Programme destiné à encourager les entreprises à créer des partenariats avec des PME d'autres régions de la Communauté européenne.
- FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional.
- FOEGA** : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole.
- FONDS STRUCTURELS** : Ils regroupent le FEDER, le FOEGA, le FSE. Ces fonds ont pour mission de réduire les disparités entre régions européennes.
- FORCE** : Programme d'initiative communautaire pour le développement de la formation continue.
- FSE** : Fonds Social Européen.
- HORIZON** : Programme d'initiative communautaire concernant les personnes handicapées ou défavorisées.
- IDEE** : Réseau de coopération interrégionale qui a pour vocation de développer les structures d'insertion professionnelles.
- IFOP** : Instrument Financier d'Orientation de la Pêche.
- INTERREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur des zones frontalières.
- KONVER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie d'armement.
- LEADER** : Programme d'initiative communautaire de liaison entre actions de développement rural.
- LIFE** : Instrument Financier pour l'Environnement.
- LINGUA** : Programme pour la promotion et la connaissance des langues étrangères.
- NOW** : Programme d'initiative communautaire pour l'égalité des chances entre femmes et hommes.
- PESCA** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la pêche et de la reconversion des zones qui en dépendent.
- PETRA** : Programme en faveur des jeunes travailleurs.
- PIC** : Programme d'Initiative Communautaire.
- PIM** : Programme Intégré Méditerranéen.
- PME** : Programme d'initiative communautaire destiné à améliorer la compétitivité des entreprises, surtout dans les régions en retard de développement.
- POSEIDOM** : Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des DOM.
- PRISMA** : Programme d'initiative communautaire concernant la préparation des entreprises au marché unique.
- RACE** : Recherche et développement sur les technologies de pointe dans le domaine des télécommunications en Europe.
- RECHAR** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des bassins charbonniers.
- REGIS** : Programme d'initiative communautaire en faveur des régions ultra-périphériques.
- RENAVAL** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones de chantiers navals.
- RESIDER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones sidérurgiques.
- RETEX** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie textile.
- STRIDE** : Programme d'initiative communautaire pour la recherche et l'innovation technologique en Europe.
- TELEMATIQUE** : Programme d'initiative communautaire concernant l'accès aux services avancés de télécommunications.
- TEMPUS** : Programme de mobilité pour l'enseignement supérieur.
- THERMIE** : Programme en faveur des technologies européennes pour la maîtrise de l'énergie.
- URBAN** : Programme d'initiative communautaire destiné à faciliter la réinsertion des personnes exclues ou marginalisées et à améliorer le cadre de vie dans les quartiers défavorisés des villes.
- YOUTHSTART** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi des jeunes.

A DRESSES UTILES

Conseil régional de Martinique

Boulevard Verdun
Immeuble Clitandre
97200 Fort-de-France
Tél : (19) 596 59 63 00
Fax : (16) 596 72 68 10

Préfecture de région de Martinique

Rue Victor sévère
BP 647
97262 Fort-de-France Cedex
Tél : (19) 596 63 18 61
Fax : (19) 596 71 40 29

Mission d'Impulsion et de Suivi des Initiatives Locales et Européennes (MISSILE) Immeuble CAF/Jardin Descileux

97200 Fort-de-France
Tél : (19) 596 63 18 61 poste 43-09 ou 43-14
Fax : (19) 596 70 13 37

Centre d'Information Jeunesse

14, rue André Alikier
BP 470
97205 Fort-de-France Cedex
Tél : (19) 596 63 50 57

Euro Info Centre Chambre de Commerce et d'Industrie

50, rue Ernest Deproge
97200 Fort-de-France
Tél : (19) 596 55 28 25
Fax : (19) 596 60 66 68

Correspondant BC-NET et BRE

Euro Info Centre
Madame Moutoucoumaro
(mêmes coordonnées)

Sources d'Europe Centre d'information sur l'Europe

Le socle de la Grande Arche
92054 Paris La Défense
Tél : (1) 41 25 12 12
Fax : (1) 41 25 12 13

- **Aides aux régions,**
- **Livre Blanc "pour la croissance, la compétitivité et l'emploi,"**
- **Union Economique et Monétaire,**
- **Politique Agricole Commune,**
- **Environnement et énergie...**



CHAQUE SEMAINE,
 PRENEZ CONNAISSANCE
 DES DERNIERS DEVELOPPEMENTS
 DE L'ACTUALITE COMMUNAUTAIRE

à travers "l'Événement, le dossier spécial, les initiatives ..."



COMMISSION
 EUROPÉENNE

Représentation en France
 288, boulevard Saint Germain 75007 Paris
 Tel : (1) 40 63 38 00
 Fax : (1) 45 56 94 18

Abonnements : 600 F pour 1 an
 (300 F étudiants) à libeller à l'ordre de :
Agence Liaisons - CEE
 228, rue du Faubourg Saint-Martin,
 75481 Paris cedex 10
 Tel : (1) 40 38 08 20
 Fax : (1) 42 05 41 34